



Recouvrement créance datant de 20 ans

Par **pralus**, le **08/02/2014** à **10:11**

Bonjour,

je reçois une relance effectuée par un huissier pour une dette (je m'étais portée caution) qui date de 1994.

Son courrier mentionne une dette de 35 000 euros avec 20 000 euros d'intérêts de retard mais ne mentionne aucune date ni détail concernant cette dette

L'huissier est mandaté par la DIAC

Y a t il prescription ? Je suis à la retraite et mes revenus sont de 900 euros par mois

Merci pour votre réponse